



Rapport d'instruction

Dossier ADEME N°: 1228C0209

Dossier OEC/CTC N°: 11_72

Maître d'ouvrage - raison sociale	SA HLM LOGIREM		
Adresse	111 Bd national BP 204 13003 Marseille		
CODE NAF	1960B		
SIRET	6080477000075		
Responsable Légal	Jean-Marc PINET (Président du directoire)		
Opération	Etude thermique sur des bâtiments existants en vue du montage de programme de réhabilitation.		
Lieu de réalisation	ZAC du Finosello Ajaccio (Corse-du-Sud)		
Date prévisionnelle de réalisation	4eme trimestre 2012 1er trimestre 2013		
CPER 2007-2013	ProDEME (ADEME/CTC)		
Dossier instruit par l'OEC dans le cadre du PO FEDER	non		
Dossier instruit par l'ADEME dans le cadre du Grenelle	non		
Instructeurs :			
ADEME : LEGRAND Christophe	OEC/CTC :	MONTI Cyrille	
Gestionnaires :			
ADEME : ELORRIAGA Julie	OEC/CTC :	BOUAZZA Sonia	

ADEME		OEC / CTC	
Date de la demande	12/07/2012	Date de la demande	07/06/2011
Date de réception	12/10/2012	Date de réception de la demande	17/06/2011
Date d'accusé de réception	15/10/2012	Date AR du dossier complet	03/10/2012

Date du Comité de Gestion	25/11/2013
----------------------------------	------------

MAITRE D'OUVRAGE

Type de maître d'ouvrage	Privé
Dans le cas d'une entreprise, au sens communautaire du terme, l'entreprise est :	Grande
Situation du maître d'ouvrage au regard de la TVA	Assujetti (TVA récupérée)
Financement	Autofinancement

CADRE DE L'OPERATION

Secteur	Non concurrentiel
Dans le cadre d'une opération en secteur concurrentiel, réglementation applicable	

MOTIVATIONS DES INSTRUCTEURS

ADEME	Avis favorable. Etude technico-économique, conforme à la fiche 2 du PRODEME.
CTC / OEC	Avis favorable. L'étude technico-économique correspond aux attendus de la fiche 2 du PRODEME.

ANNEXE TECHNIQUE

Contexte :	La SA HLM souhaite réaliser une étude technico-économique en vue de la rénovation d'immeubles de logements.
-------------------	---

Lieu de réalisation :	ZAC du Finosello Ajaccio (Corse-du-Sud)
------------------------------	---

Description technique de l'opération :	<p>L'étude comprendra les phases suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Calculs thermiques - Préconisation et chiffrage des coûts - Remise et présentation du rapport d'étude <p>Energie substituée : Sans objet</p>
---	---

Echéancier prévisionnel de réalisation	4eme trimestre 2012 1er trimestre 2013
---	--

Indicateurs	ENR : Production énergie finale (kWh/an)	MDE : Energie finale économisée (kWh/an)	Emissions teqCO2/an	Energie primaire économisée (tpe/an)	Energie primaire économisée (tep/an)
		SO	SO	SO	SO
Hypothèses	<p>1MWh électrique substitué/produit équivaut à 0,765 teqCO2, 0,243 tpe, 0,232 tep</p> <p>1MWh gaz substitué équivaut à 0,223teqCO2, 0,0862 tep (remarque si Gaz réseau + 10% pertes)</p> <p>1MWh fioul substitué équivaut à 0,273teqCO2,0,086 tep</p> <p>teqCO2 : tonne équivalent CO2; tpe : tonne pétrole évitée; tep : tonne équivalent pétrole (Convention)</p>				

Contenu du rapport final	<ul style="list-style-type: none"> - Une étude de faisabilité technico-économique attestant du niveau de performance énergétique retenu, - Un chiffrage de la solution pressentie (détermination des coûts liés à l'obtention du niveau énergétique), - Un chiffrage des gains environnementaux (CO2, TEP évités) et économiques (coûts de maintenance, combustible)
---------------------------------	---

ANNEXE FINANCIERE

ANNEXE 2 - Annexe Financière

Convention N°1228C0209

Dossier PRODEME N°11_72

1 - Coût total de l'opération et détail estimatif des dépenses éligibles

	Coût (€HT)	Dépenses éligibles à justifier (€TTC)
Poste 1		
Diagnostic énergétique	39 480,00	47 218,08
TOTAL	39 480,00	47 218,08

2 - Modalités de calcul de l'aide / Détermination du montant de l'aide

Les aides attribuées s'inscrivent dans le cadre du CPER 2007-2013 et plus particulièrement de la convention annuelle signée entre la Collectivité Territoriale de Corse et l'ADEME.

Le bénéficiaire est une SA HLM qui récupère la TVA.

2.1 - Détermination du coût admissible (assiette)

Le coût admissible correspond au coût de l'étude plafonné à 50 000€

Coût de l'étude	39 480,00 €
► Total	39 480,00 €

2.2 - Détermination du montant de l'aide

	Coût admissible (assiette €HT)	Taux de subvention	Aide CTC maximale (en €)
Etude	39 480,00	63,22%	24 959,26
TOTAL	39 480,00	63,22%	24 959,26

2.3 - Récapitulatif

	Coût de l'étude (€HT)	Dépenses éligibles à justifier (€HT)	Coût admissible (assiette en €HT)	Aide CTC (en €)
Diagnostic énergétique	39 480,00	39 480,00	39 480,00	24 959,26
TOTAL	39 480,00	39 480,00	39 480,00	24 959,26

Pour des facilités de gestion, l'aide est portée de façon différenciée et à fait l'objet d'un accord du partenaire conformément au dispositif d'aide arrêté en commun avec la Collectivité Territoriale de Corse.

3 - Plan de financement prévisionnel

• Sur les dépenses éligibles à justifier :

CTC	24 959,26 €	63,22%
Bénéficiaire	14 520,74 €	36,78%
TOTAL	39 480,00 €	100,00%

• Sur le coût admissible :

CTC	24 959,26 €	63,22%
Bénéficiaire	14 520,74 €	36,78%
TOTAL	39 480,00 €	100,00%